

## **LANGON, qui termine son remembrement, entend poursuivre ses infrastructures rurales**



*Longeant la Vilaine, une route de 12 kilomètres de Corbinières à Beslé qui aura certainement des incidences heureuses sur le tourisme*

Longeant la Vilaine, une route de douze kilomètres de Corbinières à Beslé qui aura certainement des incidences heureuses sur le tourisme.

ON l'entend dire partout : le monde rural est en pleine mutation. Une mutation qui ne se fait pas sans appréhension, sans difficultés, qu'il faut palier. La mécanisation agricole qui devient à la mode, n'est valable et rentable que dans le cas où les exploitations sont groupées. Mais dans la Région de Redon où prime l'exploitation familiale, la multiplicité des parcelles oblige souvent l'exploitant à des tours de force qui, en définitive, ne sont guère payants. Pour transformer la vie de nos campagnes, la rendre plus facile, plus agréable aussi, l'opération remembrement est un des objectifs que la plupart des communes de notre arrondissement veulent atteindre. Plusieurs l'ont réalisé et en sont aujourd'hui satisfaits.

Langon est de celles-là. Elle vient, à son tour, de terminer son remembrement. C'est la quatrième commune de l'arrondissement après Saint-Séglin, Saint-Just et Sainte-Marie. Ailleurs des travaux sont en cours.

## **29.500 PARCELLES SUR LES 2.700 HECTARES REMEMBRÉS**

La commune de Langon a une superficie totale de 3.500 hectares. 2.700 hectares ont été remembrés. Le reste représentant les grandes propriétés, certains ilots boisés et le bourg, n'a pas été touché. La zone soumise à l'action des bulldozers comportait 29.500 parcelles appartenant à 1.400 propriétaires. Elle se trouve aujourd'hui réduite à 2.400. Là où l'agriculteur avait 80 parcelles à exploiter, il en reste 4, 5 au plus. Car le but d'un remembrement c'est de regrouper l'exploitation agricole en tenant compte de l'agriculteur qui l'exploite.

A Langon, l'idée de remembrement fut lancée en 1956 par M. Renouard, député-maire, Il y eut à l'époque peu de partisans. En 1958, des conférences furent données par les ingénieurs du Génie Rural. En septembre de la même année, un référendum organisé était favorable à l'opération de remembrement ? La commune fut alors inscrite au programme de travaux qui commencèrent en octobre 1966 et durèrent un an et o, vient de terminer l'empierrement et le bitumage des chemins d'exploitation. En deux ans, Langon a changé de visage.

### **Le coût de l'opération 545 millions (A.F.)**

Pour mener à bien les travaux, 101 kilomètres de chemins d'exploitation ont été créés ; 25.600 km de chemins ruraux ont vu le jour, 376 km de talus ont été arasés et 16.160 km de vieux chemins ont été mis en exploitation. Le coût total de l'opération est de l'ordre de 545 millions d'anciens francs, subventionnés à 80% par l'Etat ; 10% par le département. La part des propriétaires représente les derniers 10% qui se traduisent par le versement de la somme de 32 F par an pendant cinq ans.

La prise de possession provisoire des parcelles eut lieu le 1<sup>er</sup> octobre 1966. Elle coïncidait avec le début des travaux connexes intervenant au même temps. La prise de possession définitive eut lieu l'an dernier.

### **Pour le bien-être de tous**

Le remembrement où qu'il se fasse, n'est pas sans entraîner des difficultés. Car l'opération est faite pour le bien-être de tous.

M. Renouard qui en a connu, nous disait : « Nous avons eu des réclamations d'un certain nombre d'exploitants. Il est difficile dans une opération aussi délicate que le remembrement, que des mécontentements, quelquefois exprimés violemment, ne se manifestent pas.

« A l'heure actuelle, à part quelques rares exceptions, les propriétaires et les exploitants agricoles se considèrent satisfaits, ou très satisfaits de l'opération qui a été faite. »

« Le regroupement des parcelles et l'assainissement de quelques centaines d'hectares (280) et l'arasement de 376 km de talus ont permis d'augmenter considérablement la superficie rentable des exploitations. »

« Certains exploitants ont affirmé, précisait encore le député-maire, que leur surface cultivable avait doublé du fait de l'arasement de talus, de l'abattement de haies et de la récupération de nombreux terrains autrefois en friche. »

« Cette nouvelle situation doit permettre d'envisager de nouvelles techniques d'exploitation avec le concours de conseillers agricoles et d'améliorer le revenu de chaque exploitant. »

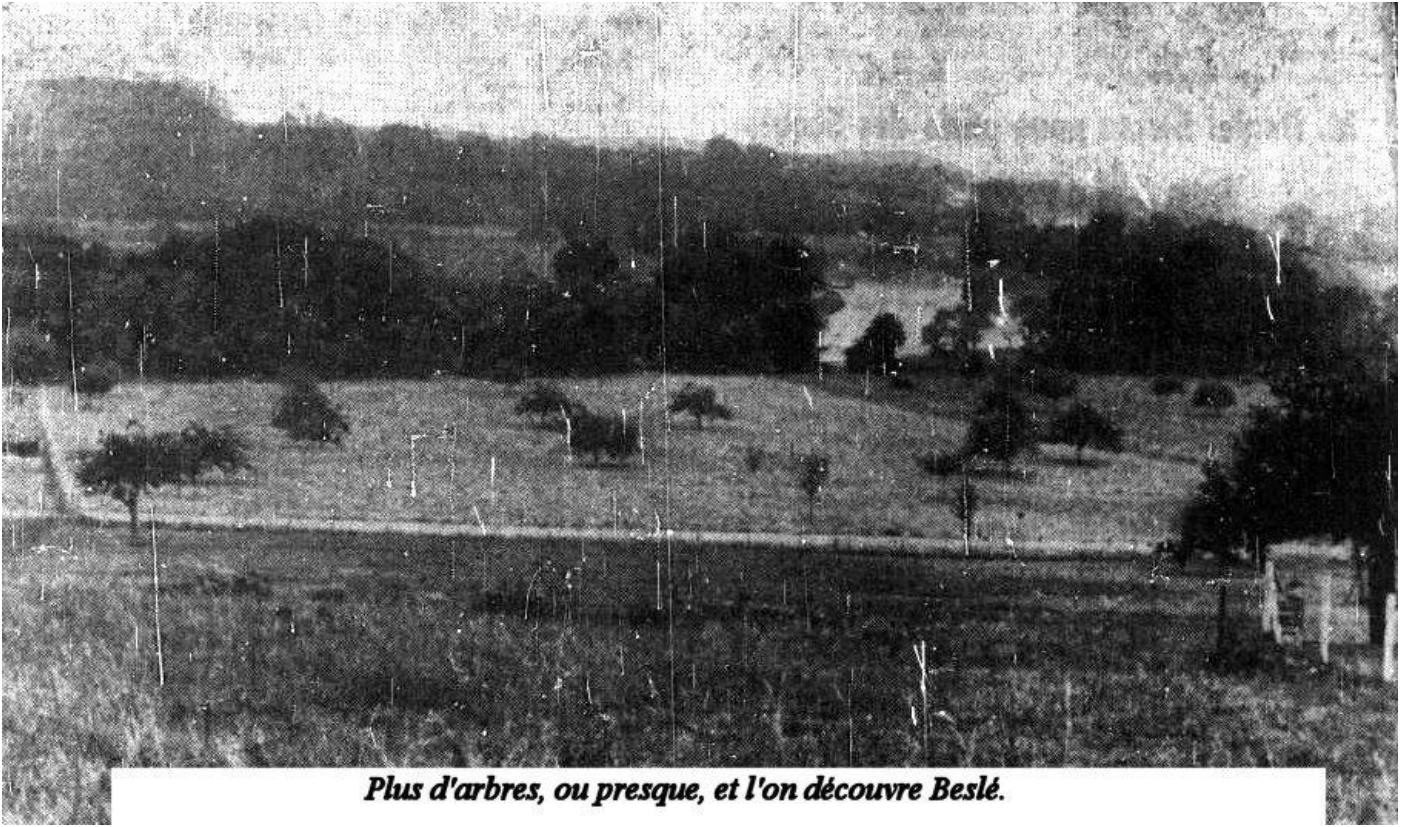
### **Poursuivre les infrastructures rurales**

Le remembrement n'est pas une fin. Il faut voir plus loin. Langon, commune touristique par excellence, située à proximité de la Vilaine et bénéficiant du site incomparable de Corbinières, entend poursuivre ses infrastructures. Déjà, l'adduction d'eau a pénétré dans la plupart des foyers. Son extension se poursuit actuellement.

Mais c'est sur le tourisme que Langon doit miser beaucoup. Le remembrement a eu ici un double but. Il a permis de mettre en valeur les sites touristiques existants. Grâce aux chemins d'exploitation leur accès est plus facile. D'autre part, les résidences secondaires se multiplient, gage que Langon est un cadre agréable pour les vacances. Et ce n'est pas fini, puisque les Langonnais de Paris se sont réservés quelques lopins de terre sur lesquels ils ont des intentions bien déterminés.

Et, M. Renouard, député-maire, qui a beaucoup fait pour sa commune, réserve encore quelques bonnes surprises à ses administrés.

*Marcel JOLY*



*Plus d'arbres, ou presque, et l'on découvre Beslé.*



*Les marais eux-mêmes ont changé de physionomie*